

APPEL À PROJETS

ANNEXE 2 : CRITERES DE NOTATION ET DE SELECTION RELATIFS À LA CRÉATION DE DEUX INSTITUTS MÉDICO- ÉDUCATIFS (IME) DANS LES BASSINS DE SANTÉ DU CENTRE- OUEST ET DE PETITE-TERRE

L'appel à projets vise à la création de deux IME venant compléter l'offre mahoraise et s'inscrire dans le paysage des acteurs en santé des bassins de santé (soit un IME par bassin de santé du territoire mahorais).

AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Mayotte
Centre Kinga - bâtiment B
90, Route nationale 1 - Kawéni
BP 410
97600 Mamoudzou

SERVICE EN CHARGE DU SUIVI DE L'APPEL A PROJETS :

Agence Régionale de Santé de Mayotte
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA)
Service Autonomie
Centre Kinga - bâtiment B
90, Route nationale 1 - Kawéni
BP 410
97600 Mamoudzou
Adresse courriel : ars-mayotte-medicosocial@ars.sante.fr

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'APPELS A PROJETS : 11 aout 2025

CLOTURE DE DEPÔT DES CANDIDATURES : 10 octobre 2025 à 11h00 (heure de Mayotte)

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Critères de notation et de sélection

Annexe 3 : Pièces justificatives

Centre Kinga – 90, route nationale
Kawéni – 97600 Mamoudzou
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)



THEMES	CRITERES	POINTS
Capacité de mise en œuvre	Expérience du promoteur, expérience de la prise en charge du public spécifique, cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, connaissance du public, connaissance du territoire et de ses acteurs.	/5
	Niveau de formalisation des partenariats.	/5
	Modalités de pilotage de la démarche d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.	/5
	Calendrier de préparation de l'ouverture.	/5
	Capacité à respecter les délais dont faisabilité du projet immobilier (disponibilité du foncier, durée d'études et construction).	/5
	Cohérence du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés : charges et recettes d'exploitation, conditions de financement des investissements dont le projet immobilier.	/5
	Total	/30
Projet d'établissement	Adaptation du projet aux caractéristiques du public cible : pertinence des objectifs fixés avec le profil et les besoins des personnes accueillies.	/4
	Projet coconstruit avec les acteurs (usagers et familles, professionnels médico-sociaux, sanitaires) du territoire, en lien avec la commune d'implantation et de l'environnement local.	/4
	Adaptation des modalités de prise en charge médico-sociales : organisation, préparation de l'entrée des usagers, prestations délivrées, procédures, garantie de continuité des outils de communication mis en place en amont et respect des recommandations nationales de bonnes pratiques HAS dans l'avant-projet d'établissement.	/5
	La description du processus d'admission (dont les critères proposés par le candidat) et de sortie de la structure.	/4
	Pertinence de l'organisation proposée ; précisions du projet sur les modalités de fonctionnement des places.	/4



	Projets personnalisés d'accompagnement conformes à la description des recommandations de bonnes pratiques professionnelles : évaluation, réévaluation, co-construction avec la personne et la famille, interventions éducatives et outils mise en œuvre à partir des évaluations conformes aux RBPP.	/4
	Organisation, continuité et coordination des soins. Nature et modalités des partenariats dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur.	/5
	Total	/30
Moyens humains et matériels	Cohérence de la composition et coordination de l'équipe pluridisciplinaire : effectifs en ETP, qualifications (formations prévues), organisation (organigrammes, fiches de postes, planning type).	/10
	Adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision/ analyse de la pratique des équipes et des cadres.	/10
	Pilotage : effectif, qualité et mode de fonctionnement de l'équipe de direction.	/10
	Encadrement : modalités d'organisation et soutien des équipes, accueil des nouveaux salariés, tutorat.	/10
	Total	/40
TOTAL GENERAL		/100

Fait à Mamoudzou, le 11.08.25

Le Directeur Général de
 l'agence régionale de santé de Mayotte
ALBARELLO Sergio
 Directeur Général de l'Agence
 Régionale de Santé de Mayotte



Director General
Director General
Director General